

Paul VI pape héroïque ?

Publié le 1 janvier 2013
R.P. Joseph (Abbé de Cacqueray)
4 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine : cet éditorial a été écrit fin décembre 2012 au moment de l'annonce de la déclaration par le pape régnant que le pape Paul VI avait pratiqué les vertus chrétiennes de façon héroïque et donc avant que ne soit connue **la renonciation au trône de saint Pierre** de Benoît XVI.

Le pape Benoît XVI a approuvé, le jeudi 20 décembre 2012, le décret de la congrégation de la cause des saints reconnaissant que **le pape Paul VI a pratiqué les vertus chrétiennes de façon héroïque**. Pour que le pape Paul VI soit déclaré bienheureux, il ne manquera plus que la reconnaissance d'un miracle dû à son intercession.

Après la béatification de **Jean XXIII** et **celle de Jean- Paul II**, la béatification probablement à venir de Paul VI ne peut que **nous plonger davantage dans la douleur et dans la consternation**. Voilà que sont déjà proposés comme modèles aux catholiques des papes qui ont objectivement contribué d'une façon excessivement grave à la perte de la foi !

Nous nous contenterons de rappeler ici quelques jugements que notre fondateur, **Mgr Marcel Lefebvre**, a portés sur les papes qui se sont succédé depuis le Concile :

« Les libéraux arrivant à faire nommer des papes comme Jean XXIII et Paul VI feront triompher leur doctrine par le Concile, moyen merveilleux pour obliger toute l'Église à adopter leurs erreurs. » (Itinéraire spirituel, page 8) « Les papes Jean XXIII et Paul VI ont favorisé l'équivoque de l'aggiornamento, de telle manière que les idées libérales se sont introduites largement dans le Concile. »

Ou encore :

« Il ne faut pas avoir peur d'affirmer que les autorités romaines actuelles depuis Jean XXIII et Paul VI se sont faites les collaboratrices actives de la franc-maçonnerie juive internationale. » À propos de Paul VI, il se posera la question suivante : « Comment un successeur de Pierre a-t-il pu, en si peu de temps, causer plus de mal à l'Église que la révolution de 89 ? »

Et du pape Jean-Paul II, Monseigneur n'hésita pas à écrire qu'« *il est avant tout un politicien philo-communiste au service d'un communisme mondial à teinte religieuse.* »

Ces jugements sévères ne furent cependant pas exprimés à l'emporte-pièce.

Mgr Lefebvre, qui fut vraiment au premier rang des Pères du concile Vatican II, savait parfaitement qui furent ces papes successifs et quelles étaient leurs idées. À moins de se voiler les yeux et de se mentir à lui-même, il se devait de faire part de ses constats, aussi dramatiques qu'ils pouvaient être. Il a simplement rendu témoignage de ce qu'il a vu de ses yeux.

Il a vu de ses yeux que Jean XXIII et Paul VI furent des chevilles ouvrières actives de la victoire des idées libérales pendant le Concile. Après le Concile, il a vu à quel point Paul VI et Jean-Paul II mirent toute leur énergie à faire appliquer les réformes conciliaires. Jean-Paul II, tout spécialement par la promulgation du nouveau code de droit canon de 1983, réforma les lois de l'Église selon le nouvel esprit du Concile et en véhicula l'esprit par ses innombrables voyages à travers le monde et ses initiatives interreligieuses scandaleuses qui furent répétées ensuite jusqu'à aujourd'hui sur toute la surface du globe.

Mais maintenant que dire du pape qui béatifie ainsi ses prédécesseurs ? Après avoir béatifié Jean-Paul II, **Benoît XVI qui ouvre la voie à la béatification de Paul VI, manifeste clairement sa volonté de continuer à s'inspirer de leurs exemples et de marcher sur leurs traces**. Mgr

Lefebvre n'en aurait pas été étonné, lui qui écrivait du futur Benoît XVI :

« Les erreurs du Concile et ses réformes demeurent la norme officielle consacrée par la profession de foi du cardinal Ratzinger de mars 1989. » (Itinéraire spirituel, page 10)

Si l'actuel souverain pontife a tenté de diminuer certains excès de la révolution conciliaire, il demeure nettement sur les mêmes rails conciliaires que ses prédécesseurs immédiats. On pourrait reprendre ici la comparaison pronostiquée par notre supérieur général, **Mgr Bernard Fellay**, entre Jean-Paul II et Benoît XVI, peu après l'élection de ce dernier au souverain pontificat :

« Si l'on considère le pontificat de Jean-Paul II comme une chute libre, il faudra probablement voir celui de Benoît XVI comme une chute en parachute. »

À nouvelle doctrine, il n'est pas étonnant que correspondent de nouveaux bienheureux et de nouveaux saints. Mais, de même que nous récusons cette nouvelle doctrine pour garder la foi, comment pourrions-nous reconnaître le bien-fondé de ces nouvelles béatifications des papes qui ont contribué à la ruiner ?

Abbé Régis de Cacqueray †, Supérieur du District de France